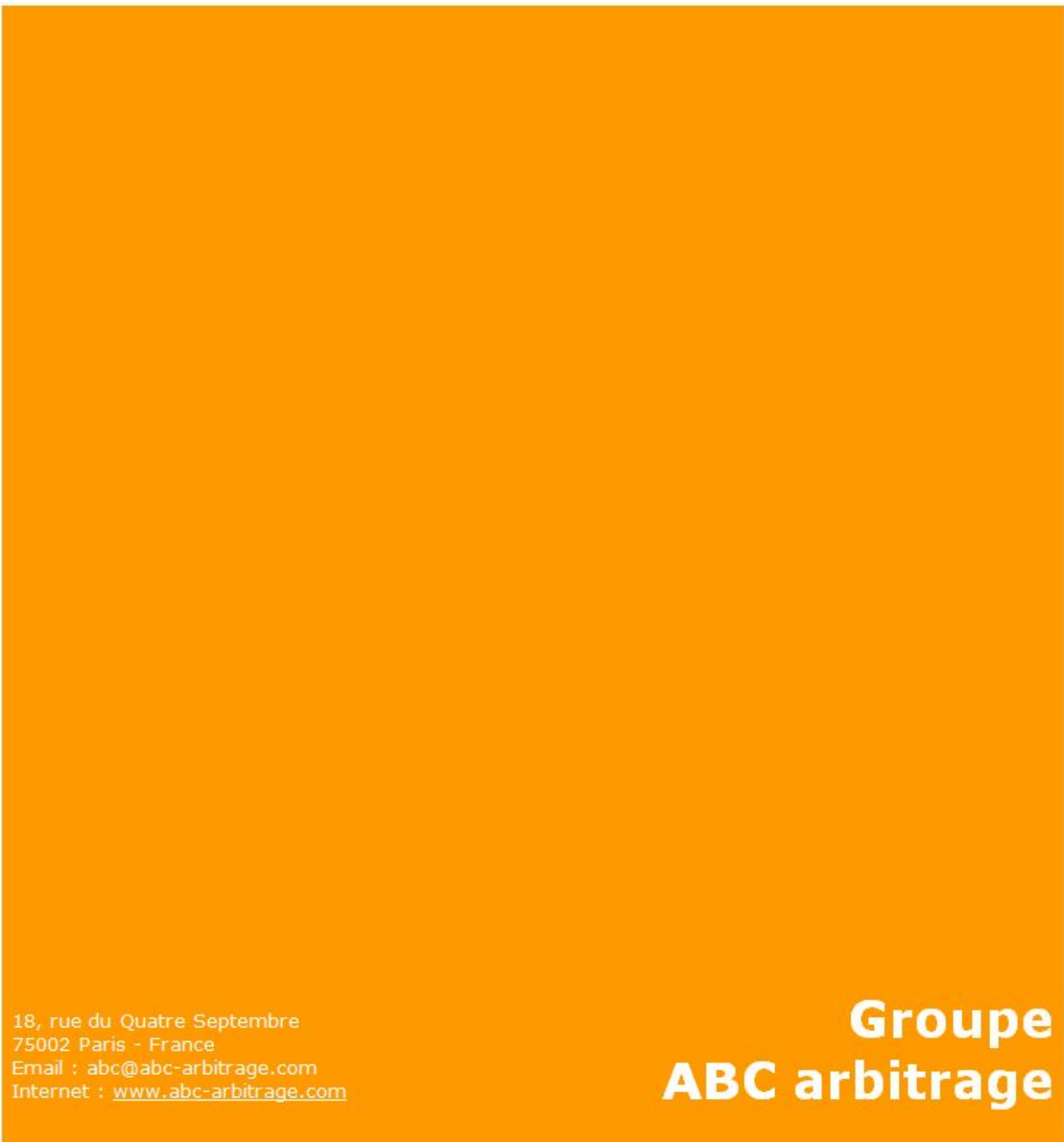










COMPTES CONSOLIDÉS 2016



18, rue du Quatre Septembre
75002 Paris - France
Email : abc@abc-arbitrage.com
Internet : www.abc-arbitrage.com

Groupe
ABC arbitrage

	Bilan consolidé	> 3
	Compte de résultat consolidé	> 4
	État du résultat global	> 4
	Variation des capitaux propres consolidés	> 5
	Tableau des flux de trésorerie consolidés	> 6
	Annexes aux états financiers consolidés	> 7

Note au lecteur :

A la date du 28 mars 2017, les procédures d'audit menées par les commissaires aux comptes sont en cours.



Bilan actif

En euros	Note	31/12/2016 IFRS	31/12/2015 IFRS
Immobilisations incorporelles	3.1	185 600	73 667
Immobilisations corporelles	3.1	1 434 074	1 453 049
Immobilisations en cours	3.1	-	-
Actifs financiers non courants	3.2	589 977	688 264
Actifs d'impôt différé		773 365	392 532
Total actif non courant		2 983 016	2 607 512
Actifs financiers en juste valeur par résultat	3.4	141 490 232	120 954 545
Autres créances	3.6	9 232 206	12 992 832
Actifs d'impôts courant		1 524 650	2 166 157
Disponibilités		10 188 873	13 901 343
Total actif courant		162 435 961	150 014 878
TOTAL ACTIF		165 418 978	152 622 389

Bilan passif

En euros	Note	31/12/2016 IFRS	31/12/2015 IFRS
Capital		928 817	907 735
Primes d'émission		104 961 078	112 885 208
Réserves consolidées		21 699 929	3 193 864
Acompte sur dividende – résultat en instance d'affectation		-	-
Résultat net		30 540 851	24 240 356
Capitaux propres (part du groupe)	3.3	158 130 675	141 227 162
Intérêts minoritaires		(180)	(180)
Total capitaux propres		158 130 495	141 226 982
Provision	3.7	50 000	200 000
Passifs financiers non courants		-	-
Passifs d'impôt différé		-	-
Passif non courant		50 000	200 000
Passifs financiers en juste valeur par résultat	3.4	24 931	5 380 970
Autres dettes	3.6	7 213 551	5 814 437
Passifs d'impôts exigibles		-	-
Crédits à court terme et banques		-	-
Passif courant		7 238 483	11 195 407
TOTAL PASSIF		165 418 978	152 622 389

Compte de résultat

En euros	Note	31/12/2016 IFRS	31/12/2015 IFRS
Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat	4.1	35 935 990	34 024 062
Commissions de gestion	4.2	17 451 268	13 570 088
Autres produits de l'activité	4.3	264 778	250 237
Achats et charges externes	4.4	(6 004 165)	(6 650 429)
Impôts, taxes et versements assimilés		(848 253)	(1 092 087)
Charges de personnel	4.5	(15 766 665)	(13 048 831)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(783 261)	(801 929)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		30 249 692	26 251 110
Coût du risque	4.6	(50 000)	70 000
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS		30 199 692	26 321 110
Impôts exigibles	4.7	(39 675)	(1 482 790)
Impôts différés		380 834	(597 965)
RÉSULTAT NET		30 540 851	24 240 356
Résultat net part du groupe		30 540 851	24 240 356
Résultat net minoritaires		-	-
<i>Nombre d'actions ordinaires</i>		<i>58 051 067</i>	<i>56 733 410</i>
<i>Résultat net par action ordinaire</i>		<i>0,53</i>	<i>0,43</i>
<i>Résultat net dilué par action ordinaire</i>		<i>0,51¹</i>	<i>0,43</i>

État du résultat global

En euros	Note	31/12/2016 IFRS	31/12/2015 IFRS
Résultat net		30 540 851	24 240 356
Écarts de conversion		-	-
Réévaluation des actifs disponibles à la vente		-	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		-	-
Réévaluation des immobilisations		-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies		-	-
Q/p des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence		-	-
Impôts		-	-
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		30 540 851	24 240 356
Dont part du groupe		30 540 851	24 240 356
Dont part des intérêts minoritaires		-	-

¹ Les attributions de stocks-options ne sont pas prises en compte dans la détermination du résultat net par action dilué si elles sont hors de la monnaie.

En milliers d'euros	Capital	Instruments de capitaux propres et réserves liées	Élimination des titres autodétenus	Réserves et résultats consolidés	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
Situation au 31/12/2014	883	118 520	(4 551)	16 123	130 975	ns	130 975
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Élimination des titres autodétenus	-	-	145	-	145	-	145
Paiements en actions	-	-	-	749	749	-	749
Affectation du résultat 2014	25	7 206	-	(10 950)	(3 720)	-	(3 720)
Distribution 2015	-	-	-	(11 163)	(11 163)	-	(11 163)
Résultat consolidé de l'exercice 2015	-	-	-	24 240	24 240	-	24 240
Situation au 31/12/2015	908	125 725	(4 406)	19 000	141 227	ns	141 227
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Élimination des titres autodétenus	-	-	337	-	337	-	337
Paiements en actions	-	-	-	1 173	1 173	-	1 173
Affectation du résultat 2015	21	3 525	-	(7 244)	(3 698)	-	(3 698)
Distribution 2016	-	(11 449)	-	-	(11 449)	-	(11 449)
Résultat consolidé de l'exercice 2016	-	-	-	30 541	30 541	-	30 541
Situation au 31/12/2016	929	117 801	(4 068)	43 469	158 131	ns	158 131

ns : non significatif



En milliers d'euros	31/12/2016 IFRS	31/12/2015 IFRS
Résultat net	30 541	24 240
Dotations nettes aux provisions	(100)	(70)
Dotations nettes aux amortissements	783	802
Variation d'impôts différés	(381)	598
Autres	1 801	800
Marge brute d'autofinancement	32 644	26 370
Variation du besoin en fonds de roulement	(20 140)	(14 680)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	12 504	11 691
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	(778)	(410)
Variation liée aux opérations sur capital	-	-
Distributions réalisées par la société mère	(15 147)	(14 882)
Variation liée aux paiements en actions	(291)	95
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(15 438)	(14 788)
Variation nette de trésorerie	(3 712)	(3 508)
Trésorerie d'ouverture	13 901	17 409
Trésorerie de clôture	10 189	13 901



Sommaire des annexes aux comptes consolidés 2016

1. Principes et méthodes comptables	8
1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	9
1.2. Instruments financiers en juste valeur par résultat	9
1.3. Revenus des titres du portefeuille	10
1.4. Revenus des titres de participation	10
1.5. Paiements en actions	10
1.6. Provisions	10
1.7. Impôt sur les résultats	10
1.8. Présentation des états financiers	11
1.8.1. Principe de consolidation	11
1.8.2. Résultat dilué par action	11
2. Périmètre et méthodes de consolidation	12
3. Notes relatives au bilan	13
3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles	13
3.2. Autres actifs financiers non courants	13
3.3. Capitaux propres consolidés (part du groupe)	13
3.3.1. Paiements à base d'actions Ambition 2016	13
3.3.2. Émission de bons de souscription et d'acquisition d'actions (BSAA 2011)	14
3.3.3. Capital Contingent	15
3.3.4. Augmentation de capital résultant du réinvestissement de dividendes en actions	15
3.3.5. Distribution de 0,20 euros par action en novembre 2016	15
3.3.6. Actions propres	15
3.4. Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat	16
3.5. Garanties accordées	16
3.6. Autres créances et autres dettes	16
3.7. Provisions pour risques et charges	17
4. Notes relatives au compte de résultat	17
4.1. Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	17
4.2. Commissions de gestion	17
4.3. Autres produits de l'activité	17
4.4. Achats et charges externes	17
4.5. Charges de personnel	18
4.6. Coût du risque	18
4.7. Impôt sur les résultats	18
5. Facteurs de risques	19
5.1. Risques de marché	20
5.2. Risques de crédit et de contrepartie	21
5.3. Risques de liquidité	21
5.4. Risques opérationnels	22
5.5. Autres risques	22
6. Informations complémentaires	23
6.1. Entreprises liées	23
6.2. Honoraires des commissaires aux comptes	23

1. Principes et méthodes comptables

L'exercice comptable couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Les comptes consolidés annuels sont présentés en euros.

Les comptes sont arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par les deux commissaires aux comptes : Ernst & Young et Autres et Deloitte & Associés.

Les états financiers consolidés du groupe ABC arbitrage ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) émis par l'IASB (International Accounting Standards Board) tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2016.

Le groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements et interprétations approuvés par l'Union Européenne dont l'application est prescrite au 1^{er} janvier 2016 et n'a pas anticipé celles dont l'application en 2016 n'est qu'optionnelle.

La norme IFRS 9, adoptée le 22 septembre 2016 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, modifie en profondeur la norme IAS 39 sur les règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture, à l'exception des opérations de macro-couverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'étude par l'IASB.

Les effets de l'application de cette norme sur les instruments financiers sont en cours d'analyse, mais le groupe n'anticipe pas d'impacts significatifs compte tenu des activités des sociétés du groupe.

La norme IFRS 15, relative à la comptabilisation du chiffre d'affaires, a été adoptée le 22 septembre 2016 et est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

Cette norme définit les principes de reconnaissance des revenus applicables à tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de locations, des contrats d'assurance, des instruments financiers et des garanties. Il convient alors de respecter 5 étapes entre l'identification du contrat conclu avec le client et la reconnaissance en résultat d'un produit lorsqu'une obligation de performance est remplie :

- Etape 1 : Identification du(des) contrat(s) avec un client ;
- Etape 2 : Identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat ;
- Etape 3 : Détermination du prix de la transaction ;
- Etape 4 : Affectation du prix de la transaction aux obligations différentes de performance ;
- Etape 5 : Comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites.

Les effets de l'application de cette norme sur la comptabilisation du chiffre d'affaires sont en cours d'analyse. Ceux-ci devraient être peu significatifs, étant donnée la nature des activités des sociétés du groupe.

La norme IFRS 16 relative aux contrats de location a été publiée par l'IASB le 13 janvier 2016 et serait applicable à partir du 1er janvier 2019 (sous réserve d'adoption par l'Union européenne).

Cette norme prévoit que le preneur d'un contrat de location reconnaisse à son bilan :

- un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et
- une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers.

Ainsi une charge d'amortissement de l'actif sera présentée séparément de la charge d'intérêts relative à la dette au sein du compte de résultat.

Les effets de l'application de cette norme sur les contrats de location du groupe sont actuellement à l'étude.

Les états financiers sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle des sociétés du groupe. Lorsque les montants sont indiqués en milliers, des erreurs d'arrondis peuvent apparaître.

La préparation des états financiers nécessite, de la part du groupe ABC arbitrage d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers du groupe ABC arbitrage peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

Le groupe s'inscrit dans une démarche industrielle, se concentrant sur la conception exclusive de stratégies d'arbitrages en exploitant les déséquilibres du marché, pour contribuer à les faire disparaître et assurer ainsi la liquidité et l'efficacité du marché.

Son objectif principal est d'offrir chaque année une rentabilité dans un cadre de risque défini et d'investir les moyens nécessaires pour assurer sa croissance durable.

1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, selon leur durée probable d'utilisation.

Les durées d'amortissement appliquées par la société sont généralement les suivantes :

- Immobilisations incorporelles : 1 à 2 ans ;
- Matériel informatique : 3 à 5 ans ;
- Mobilier et agencements : 5 à 10 ans.

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique «*Dotations aux amortissements et aux provisions*» du compte de résultat.

1.2. Instruments financiers en juste valeur par résultat

Les positions prises (ci-après "Exposition(s)" ou "Position(s)") concernent soit des actions ou des dérivés actions, comme des bons de souscription d'actions, des certificats de valeur garantie (« put warrants ») ou des obligations convertibles, des produits dérivés tels que des futures, options, devises et des parts de fonds d'investissements (ci-après communément appelés « Instruments Financiers ») dont la majeure partie sont traités sur des marchés actifs qui peuvent être ou non réglementés. Un ensemble d'Expositions apparentées constitue un modèle d'arbitrage (ci-après "Modèle d'Arbitrage").

Un Modèle d'Arbitrage vise à tirer profit d'une différence de prix injustifiée entre plusieurs Instruments Financiers. Le groupe ne retient comme « injustifiées » que les différences qui peuvent être objectivement mesurées par un processus mathématique ou statistique, sans pour autant qu'il y ait une garantie sur la convergence à terme.

Les Positions peuvent être détenues chez un dépositaire, sous forme de créance ou de dette vis-à-vis d'une contrepartie ou sous format synthétique (CFD, swaps).

Le groupe détient uniquement des Instruments Financiers à des fins de transaction qui doivent être classés dans la catégorie IFRS « *Valeur de marché par résultat* ».

La hiérarchie des justes valeurs se compose des niveaux suivants :

- des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1) ;
- des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) (niveau 2) ;
- des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (niveau 3).

Les actifs et passifs financiers de la catégorie « Valeur de marché par résultat » sont évalués et comptabilisés, en utilisant le principe de la comptabilisation à la date de transaction, à la date de première comptabilisation, à leur valeur de marché comme en date d'évaluation ultérieure. Pour valoriser son portefeuille d'instruments financiers, une entité doit utiliser les hypothèses que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, considérant que les participants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou en l'absence de marché principal, le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (i.e. "Exit Price", un prix de sortie), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation. La norme IFRS 13 précise également que la juste valeur doit intégrer l'ensemble des composantes de risque prises en compte par les intervenants de marché.

Dans le cadre d'application d'IFRS 13, et compte tenu de la réalité économique de l'activité de négociations d'instruments financiers, le cours "Exit Price" retenu pour valoriser le portefeuille d'instruments financiers est un cours au milieu du Bid Price et du Ask Price (le "Mid") déterminé à la dernière heure de cotation continue commune des titres composant un Modèle d'Arbitrage ou avec le plus petit intervalle de temps possible.

En l'absence de marché actif, la juste valeur sera déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

En accord avec IAS 32, les créances d'espèces et de titres et les dettes d'espèces et de titres, pour chaque contrepartie de marché, sont compensées, pour autant qu'elles soient connexes, fongibles, certaines, liquides et exigibles. Le choix de la compensation a pour but de donner une image plus fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe. Il n'a pas d'influence sur le résultat.

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont donc évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique « *Actifs ou passifs financiers en juste valeur par résultat* ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* ».

Le groupe décomptabilise un actif ou un passif financier si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif ou au passif financier arrivent à expiration ou si le groupe transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif ou au passif financier en même temps qu'il transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier.

1.3. Revenus des titres du portefeuille

Les revenus d'actions sont comptabilisés à mesure de leur encaissement. Les crédits d'impôts et éventuels avoirs fiscaux attachés aux revenus sont inclus dans les revenus du portefeuille.

1.4. Revenus des titres de participation

Les revenus des titres de participation sont comptabilisés à mesure de leur détachement.

1.5. Paiements en actions

ABC arbitrage a attribué au personnel des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance. Lors de l'exercice des droits, le groupe émet des actions nouvelles par augmentation de capital ou cède à ses salariés des actions préalablement rachetées.

La norme IFRS 2, qui traite des paiements en actions, impose de comptabiliser une charge de personnel égale à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie des instruments de capitaux propres reçus.

1.6. Provisions

Une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lors de la réalisation du risque ou de la survenance de la charge, la provision antérieurement constituée ne correspondant pas à un accroissement net de l'actif, ne peut être considérée comme telle et doit être constatée en réduction de la charge constatée. Cependant, lorsque la charge effective est inférieure à la provision et que le solde de la provision est devenu sans objet, l'excédent de provision constitue alors un produit, à classer dans la même rubrique que la dotation d'origine.

1.7. Impôt sur les résultats

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible corrigé de la fiscalité différée des sociétés consolidées. Les impôts différés sont calculés sur l'ensemble des décalages temporaires de nature fiscale ou liés aux retraitements de consolidation. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôts votés ou quasi adoptés qui seront en vigueur au moment du reversement des différences temporelles. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues régulièrement et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés.

1.8. Présentation des états financiers

1.8.1. Principe de consolidation

L'amendement de la norme IFRS 10 « États financiers consolidés », homologué par le règlement (UE) n° 1174/2013 du 20 novembre 2013 et paru au journal officiel de l'UE du 21 novembre 2013, a établi une définition d'une "investment entity" et a instauré une exception au principe de consolidation pour certaines filiales des entités répondant à cette définition en les obligeant à évaluer leur participation à la juste valeur par le biais du résultat net.

Une société mère doit déterminer si elle est une "investment entity", à savoir une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs en vue de leur fournir des services de gestion d'investissements ; s'engage auprès de ses investisseurs à ce que l'objet de son activité soit d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-values en capital et/ou de revenus d'investissement ; et évalue et apprécie la performance de la quasi-totalité de ses investissements sur la base de la juste valeur.

L'amendement des normes IFRS 10 et IAS 28, homologué par le règlement (UE) n° 2016/1703 du 22 septembre 2016, a notamment précisé que seules les filiales qui agissent dans le prolongement des activités d'exploitation de l'"investment entity" mère et qui ne sont pas elles-mêmes des "investment entities" doivent être comptabilisées par intégration globale. Ainsi, toutes les filiales qui sont elles-mêmes des "investment entities" doivent être évaluées à la juste valeur.

L'application de ces normes qualifie ABC arbitrage en tant que "investment entity" et fait que les participations d'ABC arbitrage :

1. au sein de Quartys et d'ABCA Funds Ireland sont ainsi présentées en actifs financiers en juste valeur par résultat, les deux entités étant qualifiées « d'investment entities » au regard de leurs activités.
2. au sein d'ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia, sociétés de gestion du groupe, restent consolidées par intégration globale, dans la mesure où elles offrent des services liés aux activités d'investissement du groupe sans elles-mêmes être qualifiées « d'investment entities ».

1.8.2. Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du groupe, divisé par le nombre d'actions au 31 décembre 2016 ajusté de l'impact maximal estimé de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

2. Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés ABC arbitrage, ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Société	Pays	% d'intérêt	Méthode de consolidation
ABC arbitrage	France	Société mère	Intégration globale
ABC arbitrage Asset Management	France	100,0%	
ABC arbitrage Asset Management Asia	Singapour	100,0%	

Les sociétés ABC arbitrage Asset Management et ABC arbitrage Asset Management Asia sont les sociétés de gestion du groupe.

La participation du groupe ABC arbitrage au sein des fonds d'investissement ABCA Funds Ireland et de la société Quartys Limited, compte tenu de l'exception au principe de consolidation établie par la norme IFRS 10 « États financiers consolidés » (tel que précisé dans la note 1), est présentée en actifs financiers en juste valeur par résultat.

Le pourcentage d'intérêt se présente comme suit :

Société	Pays	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Quartys Limited	Irlande	100,0%	Valeur net d'actif à la juste valeur
ABCA Opportunities Fund	Irlande	44,5%	
ABCA Reversion Fund	Irlande	4,5%	

La société Quartys Limited exerce une activité de négociation d'instruments financiers.

ABCA Funds Ireland Plc est un Fond d'Investissement Alternatif qualifié de droit irlandais créée en 2011 regroupant deux fonds :

- ABCA Opportunities Fund gère, au 31 décembre 2016, 114 millions d'euros d'actifs.
- ABCA Reversion Fund gère, au 31 décembre 2016, 201 millions d'euros d'actifs.

Du fait des investissements croisés, l'actif total de ABCA Funds Ireland s'élève à 294 millions d'euros.

3. Notes relatives au bilan

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes

En milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2015	Acquisitions	Mises au rebut / Cessions	Valeur brute 31/12/2016
Concessions et droits similaires	417	245	-	662
Installations générales, agencements	1 276	10	-	1 286
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 991	621	-	4 612
Total immobilisations brutes	5 684	876	-	6 560

Amortissements

En milliers d'euros	31/12/2015	Augmentations	Diminutions	31/12/2016
Concessions et droits similaires	(343)	(133)	-	(477)
Installations générales, agencements	(841)	(140)	-	(981)
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	(2 973)	(510)	-	(3 483)
Total amortissements	(4 157)	(783)	-	(4 940)

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et sur la durée d'utilité attendue du bien. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans la rubrique «*Dotations aux amortissements et aux provisions*» du compte de résultat.

3.2. Autres actifs financiers non courants

Au 31 décembre 2016, ce poste est constitué à hauteur de 590 milliers d'euros par des dépôts et cautionnements versés.

3.3. Capitaux propres consolidés (part du groupe)

3.3.1. Paiements à base d'actions Ambition 2016

Le 14 mai 2014, dans le cadre du plan « Ambition 2016 », le conseil d'administration a attribué un nombre maximum de 850 000 actions de performance réparties en 3 plans :

- 283 333 titres maximum dont la quantité définitivement attribuée est fonction du cumul des résultats nets consolidés des exercices 2014 et 2015. Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, 166 928 actions ont définitivement été attribuées le 27 mai 2016.

- 283 333 titres maximum dont la quantité définitivement attribuée sera fonction du cumul des résultats nets consolidés des exercices 2014 à 2016. Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, 183 901 actions devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2017.

- 283 334 titres maximum dont la quantité définitivement attribuée sera fonction des résultats nets consolidés des exercices 2014 à 2017.

Le 12 mai 2015, dans le cadre du plan « Ambition 2016 », le conseil d'administration a attribué un nombre maximum de 900 000 actions de performance réparties en 3 plans :

- 300 000 titres maximum dont la quantité définitivement attribuée sera fonction du cumul des résultats nets consolidés des exercices 2015 et 2016. Compte tenu de la condition de présence et des résultats réalisés sur la période, 293 000 actions devraient être définitivement attribuées d'ici la fin du premier semestre 2017.

- 300 000 titres maximum dont la quantité définitivement attribuée sera fonction du cumul des résultats nets consolidés des exercices 2015 à 2017.

- 300 000 titres maximum dont la quantité définitivement attribuée sera fonction des résultats nets consolidés des exercices 2015 à 2018.

Le 14 juin 2016, dans le cadre du plan « Ambition 2016 », le conseil d'administration a attribué un nombre maximum de 561 000 actions de performance réparties en 3 plans :

- 187 000 titres maximum dont la quantité définitivement attribuée sera fonction du cumul des résultats nets consolidés des exercices 2016 et 2017 ;
- 187 000 titres maximum dont la quantité définitivement attribuée sera fonction du cumul des résultats nets consolidés des exercices 2016 à 2018 ;
- 187 000 titres maximum dont la quantité définitivement attribuée sera fonction des résultats nets consolidés des exercices 2016 à 2019.

Ce même conseil d'administration a attribué un nombre maximum de 999 000 stock-options réparties en 3 plans :

- 373 000 stock-options maximum dont la quantité définitivement attribuée sera fonction du cumul des résultats nets consolidés des exercices 2016 et 2017 ;
- 313 000 stock-options maximum dont la quantité définitivement attribuée sera fonction du cumul des résultats nets consolidés des exercices 2016 à 2018 ;
- 313 000 stock-options maximum dont la quantité définitivement attribuée sera fonction des résultats nets consolidés des exercices 2016 à 2019.

Le 22 septembre 2016, le conseil d'administration a attribué un nombre maximum de 2 237 610 "Unités de Performance" (UPE) ou en anglais "Stock Appreciation Rights" (SAR) :

- 745 870 droits maximum dont la quantité définitivement attribuée sera fonction du cumul des résultats nets consolidés des exercices 2016 et 2017 ;
- 745 870 droits maximum dont la quantité définitivement attribuée sera fonction du cumul des résultats nets consolidés des exercices 2016 à 2018 ;
- 745 870 droits maximum dont la quantité définitivement attribuée sera fonction des résultats nets consolidés des exercices 2016 à 2019.

Les quantités attribuées seront nulles si les résultats sont inférieurs à 12 millions d'euros par an, puis progressives selon une courbe linéaire.

A titre d'exemple, si les résultats étaient de 20 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, 42% des produits capitalistiques seraient attribués définitivement et si les résultats étaient de 25 millions d'euros par an sur l'ensemble de la période, 85% des produits capitalistiques seraient attribués définitivement.

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits. Cette charge dont la contrepartie figure en capitaux propres est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le conseil d'administration.

Conformément à la norme IFRS 2, une charge de 1 801 milliers d'euros, calculée à partir de l'estimation du nombre probable de titres sur les différents programmes susmentionnés a donc été comptabilisée au titre de l'exercice 2016 (contre 800 milliers d'euros au titre de l'exercice 2015). La hausse de la charge est liée à la fois à l'initiation de nouveaux programmes mais aussi à la revue des espérances de quantité qui seront attribuées compte tenu de l'avancement des programmes et des résultats réalisés.

La moins-value réalisée sur les rachats de titres utilisés au cours de l'exercice 2016 s'élève après impôt à 419 milliers d'euros (contre 34 milliers d'euros en 2015) qui minorent les fonds propres consolidés.

3.3.2. Émission de bons de souscription et d'acquisition d'actions (BSAA 2011)

Un BSAA est un bon (option) qui permet d'acquérir à terme des actions nouvelles ou existantes dans des conditions et à un prix initialement fixés. Le prix d'achat d'un BSAA 2011 a été fixé par le conseil d'administration du 5 juillet 2011 à 0,45 euro, dans la fourchette de prix déterminée par un expert indépendant, et n'a bénéficié d'aucune décote ni abondement. Le prix d'exercice des BSAA 2011 qui était de 9,20 euros, et égal à 128% de la moyenne des 20 cours de clôture précédant le 5 juillet 2011, pouvait être revu compte tenu des futurs acomptes ou dividendes versés sur le bénéfice et dans la limite de 6,30 euros et de tout ajustement légal.

En juillet 2011, ABC arbitrage a émis 4 680 000 BSAA 2011 qui ont été acquis par 39 collaborateurs. La trésorerie encaissée immédiatement par le groupe du fait de la vente des BSAA 2011 s'élève à 2,1 millions d'euros et a été comptabilisée en prime d'émission.

Les BSAA 2011 sont exerçables du 1er juin 2015 au 29 juin 2018 inclus. La cotation des BSAA 2011 devra être faite entre le 31 mars 2017 et au plus tard le 31 juillet 2017.

Au 31 décembre 2016, compte tenu des résultats de la période 2010 à 2014 inclus et des ajustements de parité du fait des distributions de prime d'émission, un BSAA 2011 donne droit à 0,256 actions ABC arbitrage pour un prix d'exercice de 6,63156 euros par action.

Les BSAA 2011 sont logés dans le PEE du groupe pendant une durée de cinq ans, sauf circonstances particulières.

3.3.3. Capital Contingent

La société ABC arbitrage a mis en place une solution de "Capital Contingent" structurée sous la forme d'un PACEO avec la Société Générale, sur délégation de l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2014.

La Société Générale s'est engagée à souscrire, sur demande d'ABC arbitrage, des augmentations de capital au cours des 36 mois suivant la signature par tranches successives, dans la limite globale de 4 000 000 d'actions.

3.3.4. Augmentation de capital résultant du réinvestissement de dividendes en actions

L'assemblée générale mixte du 27 mai 2016 a décidé de distribuer au titre de l'exercice 2015 un solde sur dividende de 0,20 euro par action ordinaire. Compte tenu du versement de 0,20 euro par action détaché au mois de décembre 2015, les distributions afférentes à l'exercice 2015 s'élèvent à 0,40 euro par action.

Le détachement du solde de dividende de 0,20 euro par action ordinaire, pour lequel les actionnaires avaient la possibilité d'opter pour le paiement en numéraire ou en actions, s'est opéré le 1er juillet 2016, pour une mise en paiement le 20 juillet 2016. Cette opération a le caractère d'une distribution pour 0,12926 euro (prélevé sur le bénéfice distribuable) et le caractère d'un remboursement d'apports au sens de l'article 112 1° du Code général des impôts pour 0,07074 euro.

A l'issue de la période d'option, 1 317 657 actions ordinaires nouvelles, directement assimilables aux actions ordinaires existantes, ont été souscrites au prix unitaire de 5,70 euros. Le taux global de réinvestissement ressort donc à près de 68%.

Le dividende payé en numéraire s'est finalement élevé à 3,7 millions d'euros.

Le montant de l'augmentation de capital s'est élevé à 21 082,51 euros et le montant de la prime d'émission à 7 489 562,39 euros. Les actions nouvelles ont été intégralement libérées.

Au 31 décembre 2016, le capital social de la société ABC arbitrage est donc composé de 58 051 067 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,016 euro chacune, libérées intégralement.

3.3.5. Distribution de 0,20 euros par action en novembre 2016

Le groupe ABC arbitrage a procédé au versement d'un montant de 0,20 euro par action, uniquement proposé en numéraire. Le détachement s'est opéré le 17 novembre 2016, pour une mise en paiement le 21 novembre 2016. Cette opération a le caractère, du fait du prélèvement sur le compte primes d'émission, d'un remboursement d'apports au sens de l'article 112 1° du Code général des impôts. Le montant total de l'opération, compte tenu du nombre d'actions ABC arbitrage ayant droit au versement, s'est élevé à 11,45 millions d'euros.

3.3.6. Actions propres

Au cours de l'exercice 2016, dans le cadre du contrat d'animation de marché conclu avec la société Kepler Cheuvreux, la société ABC arbitrage a cédé 306 262 titres. Parallèlement, 308 041 titres ont été rachetés.

Les actions d'autocontrôle détenues à la clôture de l'exercice 2015 (896 080 actions) ont été utilisées pour servir des attributions d'actions de performance pour 166 928 titres et des levées de stocks options pour 123 176 titres.

En date de valeur du 31 décembre 2016, la société détient 767 025 actions propres pour une valeur brute de 4 068 milliers d'euros, contre 917 860 actions propres pour une valeur brute de 4 405 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

En application des normes IFRS, les actions ABC arbitrage détenues par le groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés.

3.4. Actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat

Au 31 décembre 2015, la ventilation des instruments financiers détenus à l'actif ou au passif du groupe valorisés à la juste valeur via la hiérarchie des justes valeurs telle que décrite note 1.2, était la suivante :

En milliers d'euros	Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1)*	Données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement (Niveau 2)*	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (Niveau 3)	Total*
Actifs financiers en juste valeur par résultat	6 361	114 594	-	120 955
Passifs financiers en juste valeur par résultat	(5 381)	-	-	(5 381)

Au 31 décembre 2016, le classement se présente comme suit :

En milliers d'euros	Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (Niveau 1)	Données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement (Niveau 2)	Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (Niveau 3)	Total
Actifs financiers en juste valeur par résultat	2 316	139 174	-	141 490
Passifs financiers en juste valeur par résultat	(25)	-	-	(25)

Les actifs financiers en juste valeur par résultat classés en niveau 2 sont les participations dans la société Quartys Limited et les sous-fonds d'ABCA Funds Ireland Plc qui ne sont pas consolidées selon les dispositions de l'IFRS 10 (cf. note 1) mais évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces éléments sont classés en niveau 2 car la valeur de ces participations n'est pas directement observable sur un marché actif mais leur actif net est constitué d'expositions à des instruments financiers de niveau 1 cotés sur des marchés actifs, dont la valeur est directement observable.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours de l'exercice 2016.

Les Expositions acheteuses et vendeuses d'Instruments Financiers sont détaillées dans la note 5 "Facteurs de risques". La trésorerie est rémunérée par l'application d'un taux variable (pouvant également être négatif) indexé sur les taux de référence des marchés financiers.

3.5. Garanties accordées

La quasi-totalité des actifs figurant au poste « *Actifs financiers en juste valeur par résultat* » est nantie ou hypothéquée au profit des contreparties comme expliqué en note 5.2.

3.6. Autres créances et autres dettes

Les dettes et les créances sont toutes à échéance moins d'un an.

En milliers d'euros	Autres créances	Autres dettes
Clients / Fournisseurs	8 246	(932)
Produits à recevoir / Charges à payer divers	310	(1 294)
Créances et dettes fiscales et sociales	675	(4 987)
Total au 31/12/2016	9 232	(7 214)
<i>Total au 31/12/2015</i>	<i>12 993</i>	<i>(5 814)</i>

Les créances fiscales sont principalement constituées par des retenues à la source et des crédits d'impôts imputables liés aux encaissements de dividendes.

Les dettes fiscales et sociales concernent principalement les primes à verser aux collaborateurs du groupe ainsi que des dettes aux organismes sociaux.

Les fournisseurs sont généralement réglés à 30 jours fin de mois.

3.7. Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros	
Total des provisions constituées au 31/12/2015	200
Utilisation des provisions en 2016	150
Reprise de provisions en 2016	-
Dotations aux provisions en 2016	-
Total des provisions constituées au 31/12/2016	50

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat

Le poste « *Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* » s'établit à 35 936 milliers d'euros contre 34 024 milliers d'euros en 2015.

Les « *Gains nets sur instruments financiers évalués en juste valeur par résultat* » regroupent tous les revenus et tous les frais et charges directement liés à l'activité sur Instruments Financiers détenus à des fins de transaction, à savoir notamment :

- ⇒ les dividendes et indemnités de dividendes ;
- ⇒ les plus et moins-values de cession des Instruments Financiers en juste valeur par résultat ;
- ⇒ les variations de valeur de marché des Instruments Financiers détenus ou dus ;
- ⇒ les produits et charges d'intérêts ;
- ⇒ les coûts de portage ou d'emprunts des Instruments Financiers ;
- ⇒ les écarts de change ;
- ⇒ les gains nets en juste valeur par résultat de la société Quartys Limited et des sous-fonds d'ABCA Funds Ireland Plc intégrés conformément à IFRS 10 ;
- ⇒ tout autre revenu ou frais directement lié aux transactions.

4.2. Commissions de gestion

Les commissions de gestion s'élèvent à 17 451 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 13 570 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

Les commissions de gestion regroupent les prestations de services facturées par les sociétés de gestion du groupe aux structures Quartys Limited et ABCA Funds Ireland Plc.

4.3. Autres produits de l'activité

Les autres produits de l'activité s'élèvent à 265 milliers d'euros (essentiellement des produits de sous-location immobilière et services administratifs) contre 250 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

4.4. Achats et charges externes

Les achats et charges externes sont constitués principalement par les frais de traitement et d'acquisition des flux d'information ainsi que des frais administratifs et de communication.

Ce poste s'élève à 6 004 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 6 650 milliers d'euros en 2015.

4.5. Charges de personnel

L'effectif moyen du groupe s'élève en 2016 à 85 personnes (contre 88 en 2015).

Les salaires fixes et variables, ainsi que l'intéressement et la participation s'élèvent à 11 718 milliers d'euros (contre 9 356 milliers d'euros en 2015), les charges sociales à 4 048 milliers d'euros (contre 3 692 milliers d'euros en 2015). Les taxes assises sur les rémunérations s'élèvent à 470 milliers d'euros (contre 368 milliers d'euros en 2015).

Conformément à la position de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) parue dans sa note d'information en date du 28 février 2013 et en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE), le groupe ABC arbitrage a comptabilisé ce crédit en déduction des charges de personnel. Ce crédit s'élève à 28 milliers d'euros au titre de l'exercice 2016.

Le groupe n'offre aucun avantage postérieur à l'emploi (compléments de retraite ou couverture de certains frais médicaux) et les autres avantages à long terme sont dits « à cotisations définies » et ne sont pas porteurs d'engagements futurs, l'obligation de l'employeur étant limitée au versement régulier de cotisations.

Il a été versé au cours de l'exercice 2016 par les sociétés du groupe aux mandataires sociaux de la société mère les sommes globales suivantes :

En euros	
Mandats sociaux	429 750
Fonctions salariées (fixe)	220 800
Fonctions salariées (variable)	44 984

4.6. Coût du risque

Le coût du risque au 31 décembre 2016 est une charge de 50 milliers d'euros contre un produit de 70 milliers d'euros en 2015. Le coût du risque est lié à une dotation de provision relative aux créances fiscales difficilement recouvrables.

4.7. Impôt sur les résultats

Le rapprochement entre le taux d'impôt total comptabilisé dans le résultat comptable consolidé (-1,13%) et la charge théorique, calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux applicable à l'entreprise consolidante fait apparaître les écarts suivants :

Taux d'imposition théorique	34,43%
Impact des différences permanentes	1,07%
Impact des crédits d'impôts	(0,88)%
impact de la méthode de comptabilisation des revenus de portefeuille	0%
Impact présentation IFRS 10	(35,85)%
Impact des différences temporaires	0,10%
Taux d'imposition réel	-1,13%

La société ABC arbitrage est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale constitué avec la société ABC arbitrage Asset Management depuis le 01 janvier 2004.

Le groupe d'intégration a retenu une convention dans laquelle les charges d'impôts sont supportées par les sociétés intégrées (filiale et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale ; cette charge est donc calculée sur leur résultat fiscal propre.

Les économies d'impôts réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice.

5. Facteurs de risques

Le groupe est exposé à différents risques financiers et non financiers : les risques de marché, les risques de crédit et de contrepartie, les risques de liquidité, les risques opérationnels et les autres risques.

ABC arbitrage a décrit et communiqué à ses filiales un cadre général de gestion des risques dans lequel s'inscrivent chacun des conseils d'administration des filiales pour construire leur propre politique.

Le groupe surveille la mise en application et l'effectivité des contrôles au sein des filiales avec le support des directeurs exécutifs et des fonctions de contrôle (risques de marché et contrôle interne).

Le groupe utilise un effet de levier dans le cadre de ses accords de financement avec les contreparties ce qui lui permet de prendre des Expositions plus importantes que s'il avait agit seul.

Les Expositions prises isolément présentent un risque de perte en capital. La perte maximum sur les Expositions longues en actions est limitée à la juste valeur de ces positions. La perte maximum sur les Expositions longues en contrats futurs est limitée à la valeur notionnelle des contrats. La perte maximum sur les Expositions à découvert que ce soit sur des actions ou des contrats futurs est en théorie illimitée.

Les Expositions comptabilisées dans les postes « *Actifs financiers en juste valeur par résultat* » et « *Passifs financiers en juste valeur par résultat* » se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	a. Expositions acheteuses	b. Expositions vendeuses	c. Montants nets présentés au bilan [a-b] au 31/12/2016	Actifs financiers en juste valeur par résultat au 31/12/2016	Actifs financiers en juste valeur par résultat au 31/12/2015
Instruments financiers non dérivés	729 744	(354 316)	375 428		
Dérivés listés	118 377	(163 334)	(44 957)		
Dérivés non listés	526 155	(788 342)	(262 187)		
Total	1 374 276	(1 305 992)	68 283	141 490	120 955
Trésorerie ou équivalent trésorerie	60 518	(372 184)	(311 666)		
Cash dérivé – listé	62 801	(40)	62 761		
Cash dérivé – non listé	332 837	(10 725)	322 111		

En milliers d'euros	a. Expositions acheteuses	b. Expositions vendeuses	c. Montants nets présentés au bilan [a-b] au 31/12/2016	Passifs financiers en juste valeur par résultat au 31/12/2016	Passifs financiers en juste valeur par résultat au 31/12/2015
Instruments financiers non dérivés	-	-	-		
Dérivés listés	-	-	-		
Dérivés non listés	-	-	-		
Total	-	-	-	(25)	(5 381)
Trésorerie ou équivalent trésorerie	-	(25)	(25)		
Cash dérivé – listé	-	-	-		
Cash dérivé – non listé	-	-	-		

En milliers d'euros	a. Expositions acheteuses	b. Expositions vendeuses	c. Montants nets présentés au bilan [a-b] au 31/12/2016	Montants des expositions nettes en juste valeur au 31/12/2016	Montants des expositions nettes en juste valeur au 31/12/2015
Instruments financiers non dérivés	729 744	(354 316)	375 428		
Dérivés listés	118 377	(163 334)	(44 957)		
Dérivés non listés	526 155	(788 342)	(262 187)		
Total	1 374 276	(1 305 992)	68 283	141 465	115 574
Trésorerie ou équivalent trésorerie	60 518	(372 209)	(311 691)		
Cash dérivé – listé	62 801	(40)	62 761		
Cash dérivé – non listé	332 837	(10 725)	322 111		

- a. Expositions acheteuses signifie que le groupe a acquis un intérêt à la hausse du prix des Instruments Financiers
b. Expositions vendeuses signifie que le groupe a acquis un intérêt à la baisse du prix des Instruments Financiers

La ventilation géographique des Expositions au 31 décembre 2016 est la suivante :

Exercice	2016	2015
Asie	4%	6%
Europe	38%	43%
Amérique du Nord	50%	44%
Autres	8%	7%
Total	100%	100%

Cette ventilation géographique est déterminée en retenant la valeur absolue des Expositions à la date de clôture ventilées par place de cotation, elles mêmes regroupées par zone géographique.

5.1. Risques de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux futurs des Positions fluctuent du fait des hausses ou baisses des prix des Instruments Financiers et inclut notamment le risque de prix, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

✓ Risque actions

Le risque « actions » ou risque de prix découle principalement de l'incertitude sur les prix futurs des Instruments Financiers détenus. Il constitue la perte potentielle que le groupe pourrait subir du fait des potentiels mouvements de prix sur les expositions sur Instruments Financiers.

Le risque n'est jamais lié à une évolution défavorable des marchés financiers, comme la survenance d'un krach, mais à la réalisation d'un événement défavorable lié à l'opération initiée. Par nature, les risques liés aux Modèles d'Arbitrages sont indépendants les uns des autres. Le risque est donc couvert par mutualisation, le groupe se diversifiant sur le plus grand nombre d'opérations et de type d'Instruments Financiers possible, sur des zones géographiques multiples.

Au 31 décembre 2016, la VaR agrégée des Expositions du groupe s'élève à 4,6 millions d'euros (contre 2,6 millions d'euros au 31 décembre 2015). Les paramètres de calcul utilisés sont un niveau de confiance de 99%, un modèle historique 1 an et un horizon de détention 1 jour.

✓ Risque de taux

Le risque de taux correspond à la variation du prix ou de la valorisation d'un Instrument Financier résultant d'une variation des taux d'intérêts.

Dans la plupart des Modèles d'arbitrage, le montant de la position acheteuse est égal au montant de la position vendeuse. Dans ce cas, le risque est en général négligeable. Lorsqu'une Position spécifique comporte un risque de taux non négligeable, ce risque est systématiquement couvert. Par conséquent, aucune analyse de sensibilité n'est affichée.

✓ Risque de change

Les Expositions du groupe peuvent être libellées dans d'autres devises que l'euro. Il en résulte que la fluctuation des devises par rapport à la devise de référence peut avoir une influence positive ou négative sur leur valeur.

Le risque de change est systématiquement couvert en achetant ou vendant la devise concernée (ou une exposition à la devise). Le seul risque existant est du second ordre : le profit réalisé dans une devise particulière peut varier s'il n'est pas converti en euros. Le groupe convertit régulièrement les profits réalisés en euros, et n'est donc exposé au risque de change que de façon très marginale.

Au 31 décembre 2016, une appréciation de l'euro de 2% par rapport à l'ensemble des devises avec toutes les autres variables constantes aurait entraîné une augmentation de l'actif net de 77 milliers d'euros. La baisse de l'euro de 2% aurait entraîné l'effet inverse toutes choses égales par ailleurs.

5.2. Risques de crédit et de contrepartie

Il s'agit du risque qu'un tiers, dont la situation financière se dégraderait, ne puisse pas respecter une obligation contractuelle envers le groupe de verser une somme d'argent ou de livrer une certaine quantité de titres.

Le groupe ABC arbitrage, pour ses opérations de marché, agit uniquement en tant que client de brokers (les "Brokers"), et d'établissements de crédit et d'entreprises d'investissement (les "Contreparties").

Tous ces établissements sont soumis à des contrôles spécifiques par les autorités de leur pays d'implantation visant à assurer leur solvabilité.

Les Instruments Financiers traités par le groupe le sont sur des marchés actifs (si ce n'est régulés) dont le dénouement est généralement effectué via une Chambre de Compensation.

Le risque de défaut des Brokers est ainsi considéré comme minime, la Chambre de Compensation garantissant le dénouement de la transaction, les Instruments Financiers n'étant pas livrés aux Contreparties tant que le Broker n'a pas effectué ou reçu le paiement.

Les Contreparties, en dénouant les transactions sur Instrument Financiers, agissent comme dépositaire, créancier ou débiteur, ou comme contrepartie de produit synthétique (CFD, swaps) pour le groupe. En général, les Positions détenues chez un dépositaire sont très faibles. La quasi-totalité des actifs du groupe est nantie ou hypothéquée au profit des Contreparties (ci-après "Collateral") qui peuvent les utiliser pour leur propre compte (« réutilisation »). Conformément à la réglementation, elles ont l'obligation de restituer les actifs « réutilisés » ou des actifs équivalents à la première demande.

Les risques liés à l'utilisation d'une Contrepartie sont les suivants :

- interruption ou cessation des services proposés par la Contrepartie se réservant le droit de modifier et d'arrêter les services qu'il consent ;
- hausse des coûts de conservation des Positions facturés par la Contrepartie ;
- non restitution des actifs utilisés par la Contrepartie du fait d'événements de marché ;
- non restitution des sommes dues par la Contrepartie suite à défaillance ;
- mauvaise évaluation de la dette et/ou des actifs remis en garantie.

Le groupe gère ce risque de contrepartie par la généralisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral), par un suivi attentif quotidien de la notation des Contreparties et reste attentif à la diversification de ses relations bancaires dans un but de répartition des risques tout en pesant en permanence les avantages tarifaires de la concentration des volumes.

L'exposition maximum au risque de crédit est mentionnée dans les montants nets des Instruments Financiers présentés note 5.

5.3. Risques de liquidité

Il s'agit du risque que les actifs du groupe ne soient pas suffisamment rapidement mobilisables sous forme de liquidité pour faire face à ses engagements, ou que cela ne puisse être fait que dans des conditions qui soient matériellement préjudiciables.

Les Expositions du groupe sont constituées principalement par des Instruments Financiers cotés sur des marchés actifs (si ce n'est régulés) et présentent une très grande liquidité et les engagements du groupe consistent principalement en la nécessité de fournir du Collateral pour soutenir les Expositions. Le volume d'Expositions possible est contractuellement limité par les actifs transférés en Collateral.

Les Expositions du groupe sont constamment surveillées en tenant compte des accords avec les Contreparties pour garantir au groupe une large marge de manœuvre dans la conduite de ses affaires et un niveau de trésorerie mobilisable élevé. Par ailleurs, compte tenu de la liquidité des Positions, il est aisé d'alléger la nécessité de Collateral en réduisant le volume des Expositions.

Au 31 décembre 2016, l'échéancier de liquidité se présente comme suit :

En milliers d'euros	Moins d'un mois	Entre un et trois mois	Entre trois et douze mois	Supérieur à douze mois	Total
Actifs financiers en juste valeur par résultat	316	141 174*	-	-	141 490
Autres créances	187	8 564	481	-	9 232
Actifs d'impôt courant	-	-	1 525	-	1 525
Disponibilités	10 189	-	-	-	10 189
Total Actif circulant	10 692	149 738	2 005	-	162 436
Passifs financiers en juste valeur par résultat	(25)	-	-	-	(25)
Autres dettes	(2 452)	(3 685)	(1 077)	-	(7 214)
Impôts exigibles	-	-	-	-	-
Crédits court terme	-	-	-	-	-
Total Dettes	(2 476)	(3 685)	(1 077)	-	(7 238)
Solde net	8 216	146 054	928	-	155 197

*Les actifs financiers en juste valeur par résultat classés entre un et trois mois sont les participations dans la société Quartys Limited et les sous-fonds d'ABCA Funds Ireland Plc, qui sont présentées en juste valeur selon les dispositions de l'IFRS 10 (cf. note 1), puisque la valeur de ces participations n'est pas récupérable pour la société ABC arbitrage sous un mois. En revanche l'actif net de ces sociétés est essentiellement constitué d'expositions à des instruments financiers de niveau 1 cotés sur des marchés actifs, dont la liquidité est nettement inférieure à un mois.

5.4. Risques opérationnels

Il s'agit du risque de défaillance interne. Ces défaillances peuvent être liées à un problème matériel ou humain.

En 2016, les pertes liées à des incidents opérationnels représentent 0,3% des produits (contre 4,6% au titre de l'exercice 2015).

Ce risque est géré en amont avec des prises de position encadrées par des procédures écrites et un contrôle interne rigoureux. Celui-ci n'est cependant pas une garantie absolue et la vigilance dans ce domaine doit être permanente puisque ce risque est un risque structurel au métier d'arbitrage.

5.5. Autres risques

✓ Risque de non-conformité (incluant le risque juridique)

Le risque de non conformité est de ne pas avoir identifié et/ou correctement respecté les dispositions en vigueur réglementant l'activité du groupe. Cela peut entraîner des dysfonctionnements, des pertes financières ou des sanctions (judiciaires, disciplinaires, administratives, etc).

Un dispositif de veille permanent est en place au niveau de l'équipe juridique et fiscale du groupe.

✓ Risque de conflits d'intérêts

Le risque de conflits d'intérêts est le risque d'être confronté à des situations où les intérêts d'un client ou d'une société du groupe pourraient être en conflit avec ceux d'un autre client, ou avec ceux d'une des sociétés du groupe ou avec ceux de l'un de ses collaborateurs.

Afin de prévenir les situations de conflits d'intérêts, le groupe a mis en place :

- une politique interne de gestion des conflits d'intérêts comprenant des instructions que les collaborateurs doivent respecter afin d'identifier, de prévenir et de gérer les conflits d'intérêts ;
- des procédures et règles strictes pour encadrer le traitement des ordres et la primauté de l'intérêt du client. Les sociétés de gestion du groupe respectent strictement les règles de fonctionnement des marchés financiers et s'interdisent toute atteinte à l'égalité de traitement des ordres. En particulier, les ordres transmis dans le marché sont pré-affectés et horodatés.

Les transactions entre les sociétés du groupe sont conclues à des conditions normales de marché.

✓ Conséquences du Brexit

L'activation de l'article 50 va enclencher un compte à rebours de 2 ans afin que le Royaume-Uni sorte effectivement de l'Union Européenne. A ce jour, il est très difficile d'identifier l'ensemble des conséquences de cette activation, car les dispositifs mis en oeuvre s'inscrivent dans un processus long de négociation entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne.

Le groupe précise qu'il :

- n'a aucun établissement au Royaume-Uni ;
- ne commercialise aucun produit au Royaume-Uni ;
- ne déploie pas du personnel au Royaume-Uni (sauf pour des voyages d'affaires dont la fréquence est très faible) ;
- contracte peu de services depuis le Royaume-Uni, mais entretient des relations de contrepartie aux Établissements Financiers ("EF") au Royaume-Uni pour des services de financement.

Dans ce contexte il convient de relativiser cette zone d'incertitudes puisque ces EF's vont toujours vouloir commercialiser leurs services et d'autres vont vouloir saisir un opportunité de les concurrencer.

Ainsi il sera utile de suivre non seulement l'adaptation de l'offre des banques au Royaume-Uni pour être compétitive dans un environnement post-Brexit, mais également :

- l'évolution de l'offre des EF's d'autres nationalités pour concurrencer l'industrie financière au Royaume-Uni ; et
- l'évolution de la réglementation bancaire et son écosystème dans d'autres pays afin de se prémunir d'un environnement bancaire capable d'attirer les EF's du Royaume-Uni.

La transition sera longue et les conséquences et opportunités peu claires avant sa phase finale. Le groupe veillera à la mise en oeuvre adéquate et progressive des moyens nécessaires pour analyser ces évolutions, confirmant ainsi sa culture et philosophie d'opportunisme.

6. Informations complémentaires

6.1. Entreprises liées

Au 31 décembre 2016, les éléments concernant la société Aubépar Industries sont non significatifs.

6.2. Honoraires des commissaires aux comptes

	ERNST & YOUNG ET AUTRES				DELOITTE ET ASSOCIES			
	Montant (HT en €)		%		Montant (HT en €)		%	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés	28 786	30 500	50%	50%	28 786	30 500	50%	50%
Certification des comptes des filiales intégrées globalement effectuée par les réseaux *	28 405	29 125	50%	50%	28 405	29 125	50%	50%
Services autres que la certification des comptes	3 000	26 000	100%	55%	0	21 000	0%	45%
TOTAL	60 191	85 625	51%	52%	57 191	80 625	49%	48%

*Hors ABC arbitrage Asset Management Asia dont les comptes 2016 ont été audités par la société Crowe Horwath First Trust (honoraires de 7 K€).